

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991

« Est membre de l'Union Inter-africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine



des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.

La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Burundi
Une situation délicate en période pré-électorale 2025-2027

Plaidoyer pour la prévention de détérioration des droits humains au Burundi

Novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

I. RESUME EXECUTIF.....	3
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
III. OBJECTIFS	6
3.1 Objectif général.....	6
3.2 Objectifs spécifiques.....	6
IV. METHODOLOGIE	6
4.1 Délimitation chronologique	6
4.2 Un réseau de moniteurs impliqués dans la collecte des données.....	6
5.1 Difficultés rencontrées liées au contexte	7
V. ETAT DES LIEUX : JANVIER - SEPTEMBRE 24.....	8
5.1 Aperçu général violations des droits humains	8
5.2 Cas d'illustration des violations (janvier – septembre 2024)	9
5.2.1 Cas de Victimes tuées par des agents étatiques	9
5.2.2 Exécutions sommaires par des miliciens imbonerakure	13
5.2.4 Cas des personnes tuées par des personnes non identifiées.....	16
5.2.4 Cas d'enlèvements	22
5.2.5 Victimes des Violences Basées sur le Genre (VBG).....	27
VI. EN CONCLUSION	31

I. RESUME EXECUTIF

La Ligue Burundaise des droits de l'homme « ITEKA » est profondément préoccupée par la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi à l'approche des élections législatives de 2025 et présidentielles de 2027.

Dans ses différentes publications, la Ligue Iteka a démontré, à plusieurs reprises, que les violations des droits de l'homme, qui ont pris des proportions inquiétantes depuis la crise de 2015, avec le troisième mandat illégal sous le régime feu Pierre Nkurunziza, ont persisté, même après l'alternance politique de 2020, sous le régime du président Evariste Ndayishimiye, comme en témoigne son rapport bilan de quatre ans et deux mois au pouvoir du président Evariste NDAYISHIMIYE par la Ligue Iteka, publié le 12 septembre 2024¹.

Ainsi, la veille des élections législatives de 2025 et présidentielles de 2027, la Ligue Iteka a pu relever, de Janvier à septembre 2023, 10 cas d'exécutions extrajudiciaires, 31 cas de personnes tuées par des agents étatiques, 173 cas de personnes tuées par des gens non identifiés, 31 cas d'enlèvement, 28 cas de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 214 cas d'arrestations arbitraires et 109 cas de violences basées sur le genre.

La plupart de ces violations restent impunies comme les cas d'enlèvement où les auteurs sont généralement les agents du Service National de Renseignement (SNR) qui opèrent au grand jour en ciblant principalement les opposants du parti CNI. Puis, de nombreux corps des victimes tuées par des criminels non identifiés et découverts ici et là dans la nature sont immédiatement enterrés par l'Administration sans que des enquêtes ne soient menées en violation de la loi.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la Justice qui devait appliquer les lois en réprimant les crimes et les violations des droits humains n'est pas indépendante. Il en est de même pour les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) comme l'OMBUDSMAN et la CNIDH.

Face à cette situation préoccupante, la Ligue Iteka voudrait mener un plaidoyer en vue de contribuer à la prévention de la détérioration de la situation des droits humains au Burundi en période électorale (législative en 2025 et présidentielle en 2027).

Le présent rapport de plaidoyer dresse l'état des lieux préoccupant des violations en période pré-électorale avec des cas d'illustration en vue d'attirer l'attention des mécanismes de protection des droits de l'homme de l'ONU de suivre de près cette situation qui risque d'empirer en période électorale.

¹ <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/09/RAPPORT-4-ANS-ET-2-MOIS-DU-PRESIDENT-EVARISTE-NDAYISHIMIYE.pdf>

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A la veille des élections législatives de 2025 et présidentielles de 2027 au Burundi, le pays se caractérise par des violations continues des droits humains qui risquent d'empirer la situation.

Ce processus électoral est handicapé depuis le début par l'absence de consensus politique notamment sur l'arbitrage électoral car la procédure de désignation des membres de la Commission Nationale Electorale Indépendante « CENI », proches du parti au pouvoir CNDD-FDD, en décembre 2023, a été remise en question² par le principal parti de l'opposition CNL. Ultérieurement en mars 2024, le président du CNL, Agathon Rwaso, a été écarté de la tête de son parti, à l'issue d'un congrès extraordinaire télévisé par des proches du parti CNDD-FDD au pouvoir.³ Cette décapitation de la principale opposition politique, a été précédée par une période d'intimidation et persécutions de ses membres dans plusieurs localités du pays.

Puis le code électoral et le calendrier électoral ont été dénoncés par différentes formations politiques comme des manœuvres pour ériger CNDD-FDD en parti unique alors que la constitution garantit le pluralisme politique.

Cet état des lieux préoccupe déjà la communauté internationale car lors de la 57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme qui s'est tenu à Genève en septembre et octobre 2024, le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi a tiré la sonnette d'alarme sur ce virage dangereux à la veille des élections législatives de 2025. Selon lui, *« La succession des événements autour du principal parti d'opposition, le Conseil National pour la Liberté (CNL, depuis février 2023 dénote de la volonté du gouvernement d'affaiblir et de diviser l'opposition. Plusieurs membres du CNL ou leurs proches sont emprisonnés. Les permanences de plusieurs partis politiques de l'opposition sont régulièrement vandalisées. Des cotisations forcées sont prélevées auprès de la population au profit du CNDD-FDD, parti au pouvoir »*.

Puis le même Rapporteur Spécial note que de façon générale *« L'espace civique reste toujours verrouillé avec des représailles vis-à-vis des professionnels des médias, des organisations de la société civile. L'absence d'inclusion ne favorise pas la participation de toutes les formations politiques y compris celles de l'opposition pour des élections législatives et municipales transparentes et crédibles en 2025 »*

Au fur et à mesure que les élections approchent, des signes d'énervement se manifestent d'avantage dans les milieux de l'administration territoriale et de la population. Ainsi, le processus d'enrôlement des électeurs, qui s'est déroulé du 22 au 31 octobre 2024 en vue de constituer le fichier électoral a été entaché de menaces et intimidations à l'endroit des populations qui ne se faisaient pas inscrire. En effet, les gens ont été empêchés d'accéder

² <https://www.iwacu-burundi.org/ceni-des-nominations-qui-posent-question>

³ <https://www.sosmediasburundi.org/en/2024/03/20/burundi-the-turmoil-of-rwaso>

à certains services ou d'obtenir des documents administratifs. Dans plusieurs coins du pays, des décisions ou des directives visant à contraindre les citoyens à se faire enrôler tombent. En mairie de Bujumbura, à Cibitoke, à Bubanza, à Ngozi, à Gitega, à Rumonge, à Mwaro, ... les administrateurs communaux, les chefs de zone, les directeurs provinciaux ou communaux de l'enseignement, les chefs de colline, ... rivalisent. Le mot d'ordre : « Tout le monde doit s'enrôler pour les élections de 2025, de gré ou de force ».⁴

Pendant ce temps, les violations des droits de l'homme, qui ont pris une allure préoccupante depuis la crise de 2015, continuent en toute impunité. La Justice qui devait défendre et appliquer les lois en réprimant les crimes et les violations des droits humains n'est pas indépendante car elle reste subordonnée aux ordres du parti au pouvoir CNDD-FDD. Il en est de même pour les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme l'Office de l'Ombudsman et la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). Cette dernière est en phase de rétrogradation au Statut B depuis le mois de mai 2024 par l'Alliance Globale des Commissions Nationales des Droits de l'Homme pour son manque d'indépendance.

Face à cette situation préoccupante, la Ligue Iteka voudrait mener une action de plaidoyer auprès des mécanismes internationaux de protection des droits humains de l'ONU en vue de contribuer à la prévention de la détérioration de la situation des droits humains au Burundi en période électorale.

⁴ <https://www.iwacu-burundi.org/enrolement-des-electeurs-un-processus-perplexe-et-non-orthodoxe>

III. OBJECTIFS

3.1 Objectif général

Ce plaidoyer vise à contribuer à la prévention de la détérioration de la situation des droits humains au Burundi en période électorale (législative en 2025 et présidentielle en 2027)

3.2 Objectifs spécifiques

- *Dresser l'état des lieux de la situation préoccupante des droits humains et de l'impunité en période pré-électorale des législatives en 2025 et des présidentielles en 2027 au Burundi ;*
- *Attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale sur le risque que cette situation aggrave les violations des droits de l'homme en période électorale au Burundi ;*
- *Mettre à la disposition des mécanismes internationaux de protection des droits humains des informations pour leur faciliter le suivi de la situation préoccupante des droits de l'homme au Burundi.*

IV. METHODOLOGIE

4.1 . Délimitation chronologique

Les questions abordées sont en rapport avec le contexte de violations continues des droits humains qui se sont aggravées depuis la crise de 2015 et qui se poursuivent malgré l'alternance de 2020 marquée des promesses de respect des droits humains par les hautes autorités, dont le président de la République, mais qui ne sont pas suivies d'effets.

La période concernée se limite de Janvier à septembre 2024 au cours de laquelle un état des lieux est dressé avec une attention particulière sur certaines violations graves des droits humains impunies comme les enlèvements, les exécutions sommaires par des agents étatiques et leurs complices miliciens Imbonerakure. D'autres cas d'illustrations portent sur le phénomène des corps sans vie retrouvés ici et là dans la nature sans que les auteurs soient identifiés par les services habilités de police ou de justice. Le cas préoccupant des violations basées sur le genre est également évoqué parmi les cas d'illustration du contexte préoccupant.

4.2 . Un réseau de moniteurs impliqués dans la collecte des données

Les informations sur les violations ont été collectées par un réseau d'observateurs de la Ligue Iteka qui agissent dans l'anonymat au regard du contexte de travail hostile aux défenseurs des droits humains au Burundi depuis la crise de 2015.

5.1 . Difficultés rencontrées liées au contexte

Malgré ces conditions de travail difficile, les observateurs de la Ligue Iteka parviennent à récolter le maximum d'informations sur les violations des droits humains mais les chiffres présentés sont en deçà de la réalité car certaines violations ne sont pas portées à la connaissance de ces moniteurs.

V. ETAT DES LIEUX : JANVIER - SEPTEMBRE 24

5.1 . Aperçu général violations des droits humains

Types de violations et nombre de victimes de Janvier à Septembre 2024

Types de Violations	Arrestations arbitraires	Tortures ou torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	VBG	Exécutions sommaires	Tués par des gens non identifiés	Tués par agents étatiques	Enlèvement
Nombre de victimes	214	28	109	10	173	31	30

Représentation graphique



5.2 . Cas d'illustration des violations (janvier – septembre 2024)

5.2.1 Cas de Victimes tuées par des agents étatiques

Des agents étatiques comme les policiers se rendent coupables d'abus en tirant à balles réelles en toute impunité sur des victimes, comme des présumés voleurs ou fraudeurs et parfois sans aucun motif et généralement dans des circonstances qui ne justifient pas l'usage des armes à feu. Il y a également des cas de détenus qui succombent à leurs maladies faute de refus d'accès aux soins de santé appropriés par les responsables pénitentiaires. Les exemples suivants illustrent ces cas :

- *Exécution extrajudiciaire de Ndayikeza Thierry en commune Bugendana, province Gitega*

Dans la nuit de mardi 19 Mars 2024 vers 22 heures, sur la colline Gitora, précisément sur le lieu communément appelé « Lourde de Mugera », zone Mugera, commune Bugendana et province Gitega, Thierry Ndayikeza, âgé de 24 ans a été tué fusillé par les policiers de la position Mugera. Selon Léonidas Baravuga père du défunt, Thierry était avec son petit frère Éric Baravuga et leur ami Gildas. Ils étaient à la recherche de leurs amis pouvant les aider à transporter les pierres pour la fondation de la maison du défunt. A mis chemin, tout près de la position de police, ces 3 garçons ont croisé les policiers et ces derniers leur ont demandé de coucher par terre sans leur poser aucune question.

Ces jeunes ont essayé de se présenter et de s'expliquer en leur disant d'où ils venaient mais en vain car ces policiers n'ont pas voulu les écouter. Ils ont commencé à les tabasser. Voyant que ces policiers ne voulaient pas les écouter, Éric et Gildas ont préféré s'échapper tandis que leur ami Thierry est resté couché par terre. Ces policiers ont tiré beaucoup de coups de feu derrière Éric et Gildas puis ont tiré sur Thierry Ndayikeza au niveau du ventre. Ce dernier a rendu son âme sur le champ. Selon toujours Léonidas Baravuga, Béatrice Bukuru et Bigirimana Éric respectivement administrateur et commissaire communal sont arrivés sur les lieux du crime vers 3 heures du matin pour transporter le cadavre vers le CDS Mugera.

Vers 10 heures du matin, ces deux autorités sont revenues à Bugendana pour chercher l'OPJ Jean de Dieu Ntakarutimana et lui ont demandé d'aller à Mugera pour faire le constat. L'OPJ a interrogé Éric et Gildas pour expliquer en détail ce qui s'était passé. D'après eux, ces policiers étaient ivres, raison pour laquelle ils n'ont pas voulu les écouter.

L'interrogatoire s'est déroulé en présence de la population environnante, de l'administrateur communal, du commissaire communal et des parents de la victime. Après l'interrogatoire, le cadavre a été transporté vers la morgue de l'hôpital régional de Gitega par le véhicule de la commune Bugendana.

L'OPJ a rédigé un rapport disant que les policiers Sergent Fabien Bigirumuremyi, Caporal Fleury Dukeze et Caporal Thierry Nduwimana sont tombés dans une embuscade de jeunes

non encore identifiés et se sont confrontés, chose qui a poussé les policiers de tirer en l'air pour leur faire peur.

Dans son rapport, il a continué en disant qu'une balle perdue a touché le défunt Thierry au niveau du ventre. Il a continué en disant que les enquêtes sont en cours pour identifier ces malfaiteurs. L'enterrement a eu lieu en date du 21 mars 2024 au cimetière de Mugeru sous la facilitation des dépenses opérées par la commune Bugendana. Jusqu'au 22 mars 2024, aucun des policiers cités en haut n'a été arrêté.

- ***Une femme détenue morte dans la prison centrale de Mpimba en commune Muha, Bujumbura Mairie***

En date du 1er janvier 2024, à la prison centrale de Mpimba, commune Muha, Bujumbura Mairie, Edith Nizigama est morte. Selon des sources sur place, la victime souffrait d'asthme et a été arrêtée chez elle à Nyakabiga en date du 28 décembre 2023 et conduite au cachot de la PJ Jabe par des policiers avant d'être transférée à la prison de Mpimba en date du 29 décembre 2023. La victime avait une dette d'une somme de 16 millions de fbu qu'elle n'avait pas remboursée. Alexis Ngayisenga, mari de la défunte avait même présenté une somme de 4 millions sur les 16 millions pour diminuer la dette, mais il n'a pas été écouté et il a même donné sa voiture comme caution pour libérer sa femme sans succès. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait passé la nuit dans la prison centrale de Mpimba alors qu'elle devrait être évacuée vers une morgue de la capitale de Bujumbura sans succès. La famille avait amené un véhicule pour déplacer ce corps mais n'a pas eu le billet de sortie à cause de l'absence du directeur de la prison et du responsable de l'infirmerie de cette maison carcérale.

- ***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza***

En date du 11 mars 2024, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Jacques Ririmunda, originaire de la colline Buyumpu, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza a été retrouvé décapité non loin de l'hôpital de Kayanza. Selon des sources sur place, Jacques Ririmunda avait été arrêté par des policiers du poste de police de Rugazi, en date du 10 mars 2024, sur ordre du chef de la colline Buvumo, Emmanuel Nduwimana. Selon les mêmes sources, cet administratif à la base accusait la victime de s'être rendue dans une localité dénommée Katunda, au Rwanda non loin de la frontière burundo-rwandaise pour s'approvisionner en vivres. Après son arrestation, Ririmunda a été menotté puis conduit au cachot du SNR à Kayanza. La famille et proches de la victime réclament des enquêtes minutieuses pour que les auteurs du crime soient punis conformément à la loi.

- ***Un détenu mort à la prison centrale de Bururi***

Dans la nuit du 24 janvier 2024, à la prison centrale de Bururi, Antoine Nimpagaritse, âgé de 50 ans, originaire de la localité de Kigamba, sur la colline Taba, commune Mugamba, province Bururi est mort suite à la négligence du responsable du service sanitaire. Selon des sources sur place, parmi les détenus de cette prison, ce détenu venait de passer plus d'une semaine dans un mauvais état de santé. Il recevait des soins de santé dans le même centre de santé de cette prison. La responsable de ce Centre De Santé, Agnès Nshimirimana a refusé de lui accorder un transfert pour aller se faire soigner à l'hôpital de Bururi. Ce détenu a fini par rendre son âme dans cette prison. Signalons qu'il a été arrêté en date du 14 novembre 2023, accusé de tuer une personne avant d'être détenu au cachot de la police à Mugamba durant deux mois. Le 15 janvier 2024, il avait été transféré à la prison centrale de Bururi où il est décédé suite à la malaria.

- ***Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2024 indique qu'en date du 11 février 2024, vers 23 heures, non loin du chef-lieu de la province Cibitoke, sur la colline 8ème transversale, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Ismail Nizigiyimana alias Mangarara, quinquagénaire, cultivateur, a été fusillé par un des policiers du commissariat de police de Cibitoke en état d'ivresse. Selon des sources sur place, la victime venait d'assister un match de football chez son voisin et arrivée tout près de sa maison, elle a rencontré des policiers en patrouille qui l'ont tiré dessus et elle est morte sur le champ. Le cadavre de la victime a été évacué à la morgue de l'hôpital Cibitoke par le véhicule de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza.

- ***Une personne fusillée en commune Kabarore, province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 3 juin 2024 indique qu'en date du 28 mai 2024, vers 19 heures, tout près de la rivière Kanyaru, sur la colline Ryamukona, commune Kabarore, province Kayanza, Cleophas Manirumva, âgé de 38 ans, marié et père de 2 enfants, a été fusillé par des policiers du poste de police de Kanyaru qui patrouillaient dans cet endroit. Selon des témoins oculaires, la victime portait un sac de café et les policiers ont cru qu'il faisait le trafic vers le Rwanda. Cleophas était soupçonné du trafic mais personne ne l'avait encore attrapé. Le matin du 29 mai 2024, Berchmans Nsanguye, administrateur de la commune Kabarore a donné l'ordre à la population d'enterrer Cleophas sans faire des enquêtes.

- ***Une personne fusillée en commune Nyanza-Lac, province Makamba***

En date du 4 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Mukubano, zone Muyange, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Jean Bosco Dukundane, âgé de 28 ans, cultivateur, a été tué fusillé par APC Boniface Hakizimana, matricule 11245, policier du commissariat de police de Makamba, ex-PMPA du CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, ce dernier faisait partie de l'équipe des policiers qui étaient en mission de sécuriser les centres de

passation du Concours National dans la zone de Muyange mais par après ils ont profité de l'occasion pour faire face aux motards qui allaient outre les normes du code de la route. Quand APC Boniface commençait à imposer une amende sans quittance de 50.000 fbu au premier motard Elie Ntakirutimana, membre du parti CNDD-FDD, ses collègues se sont révoltés. Alors, ces policiers ont imposé une force en tirant en l'air des balles réelles. Comme ces motards étaient eux aussi des anciens combattants, ils ont décidé de croiser le fer avec le policier Boniface qui a répliqué et tirant deux balles sur la poitrine de Jean Bosco et il a rendu l'âme sur le champ. Son cadavre a été enterré le lendemain et le présumé auteur a été conduit au cachot du commissariat de police de Makamba. Les taxis motards ont toujours accusé les policiers de la province Makamba de procéder aux saisies brutales de leurs motos certains sans même porter des uniformes policières où il y a eu même des blessés que ça soit du côté des passagers, des motards ou des policiers.

- ***Une personne tuée en commune Kabarore, province Kayanza***

En date du 8 juin 2024, sur la sous colline Mpungenge, colline Mugoyi, zone Jene, commune Kabarore province Kayanza, Joseph Habiyaremye âgé de 28ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué par le commissaire communal de police Moïse Arakaza connu sous le sobriquet de « Nyeganyega » accompagnés de ses deux Agents de Transmission. Selon des sources sur place, ces gardes du corps se sont rendus au domicile de Joseph vers 6 heures du matin pour y mener une fouille-perquisition sans mandat et ils ont accusé la victime de pratiquer une fraude de café vers le Rwanda mais ils n'ont trouvé aucune graine de café dans sa maison. Selon les mêmes sources, il a été beaucoup battu quand on lui demandait de montrer les sacs de café parche qu'il commercialise frauduleusement au Rwanda. Deux de ses voisins dont Pierre alias Sunzu et Sindayigaya ont été aussi battus avant d'être transférés par ces policiers au commissariat communal sis à la colline Bukanya.

5.2.2 Exécutions sommaires par des miliciens imbonerakure

Les miliciens Imbonerakure du parti CNDD-FDD au pouvoir s'arrogent le droit d'intimider et harceler des opposants politiques. Généralement impliqués illégalement dans le maintien de l'ordre et de la sécurité par les autorités administratives, ils en profitent pour imposer des amendes illégales et n'hésitent pas de tuer ceux qui ne s'exécutent pas alors que la peine capitale est abolie dans la loi burundaise.

Des fois, ils sont arrêtés par la justice pour calmer la colère des victimes et de la population mais rien ne garantit des procès justes et équitables dans les affaires de criminalité qui les concernent car ils bénéficient généralement du soutien du parti au pouvoir et de l'administration politico-administrative.

- ***Un membre du parti CNL tué en commune Kanyosha, Bujumbura Rural***

En date du 12 Janvier 2024, sur la sous-colline et colline Gisovu, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Rodrigue Irakoze, membre du parti du parti CNL, a succombé suites des tortures subies de la part des Imbonerakures, en date du 1er janvier 2024. Selon des sources sur place, le 1er Janvier 2024, des Imbonerakure munis de gourdins dont Stanislas Nduwimana, responsable des Imbonerakure en commune Kanyosha et le prénommé Canésius et d'autres Imboneakure qui portaient des tenues policières ont attaqué des gens majoritairement membres du parti CNL qui étaient en train de célébrer le nouvel an et ont commencé de les frapper. Selon les mêmes sources, Rodrigue Irakoze avait reçu plusieurs coups de bâton au niveau de la poitrine.

- ***Un membre du parti CNL tué en commune Mbuye, province Muramvya***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2024, indique qu'en date du 17 février 2024, vers 10 heures, sur la colline Masama, commune Mbuye, province Muramvya, Oscar Mbonihankuye, âgé de 41 ans, membre du parti CNL, a été tué par Éric Ndayizeye, Eraste Niyonzima alias Rasta, Aimable Gahungu, Thierry Harerimana et Donatien Bizimana alias Wariraye, jeunes de la milice Imbonerakure de cette même colline. Selon des sources sur place, la victime se trouvait dans les champs avec sa femme Judith Nijimbere, quand ces Imbonerakure sont arrivés et lui ont demandé de payer une amende de 180.000fbu car il s'était absenté aux travaux communautaires. Quand la victime a dit qu'elle ne pouvait pas avoir cette somme, ces Imbonerakure l'ont ligoté et l'ont jeté dans la rivière Mubarazi qui se trouve à côté du lieu du crime et sont partis. Sa femme a crié au secours pour alerter les voisins qui ont cherché le cadavre mais en vain jusqu'à ce jour. Selon les mêmes sources, en date du 19 février 2024, la femme de la victime est allée se plaindre chez l'administrateur communal de Mbuye Evelyne Ndayisasirire le lendemain et les 5 Imbonerakure, présumés auteurs du crime ont été convoqués par l'administrateur pour audition, et la police les ont détenus dans le cachot de la police communal. Signalons que la population de cette localité n'espère rien quant à leur sanction car ils devraient être conduits immédiatement au parquet de Muramvya pour jugement de flagrance.

- ***Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural***

En date du 2 juillet 2024, vers 21 heures, sur la colline Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural, Ezéchiel Ngagijimana, âgé de 39 ans a été arrêté et tué par des Imbonerakure dont les prénommés Jean Marie et Claude. Selon des sources sur place, la victime venait de tuer son père suite aux conflits fonciers puis il a été arrêté par des Imbonerakure et tué lui aussi. Ezéchiel a été enterré lui aussi au cimetière de Kibuye en date du 3 juillet 2024.

- ***Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke***

En date du 19 août 2024, sur la colline Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, Audace Ngendahayo, âgé d'une cinquantaine d'années a été tué par des Imbonerakure dont Matayo alias cobras et Pierre Nzokizwa au champ de bananeraies. L'administrateur de la commune Mugina, Julienne Ndayishimiye et le chef de zone Rugajo, Ézéchiel ziremakwinshi alias Mobutu, indiquent que la victime était voleuse car elle avait été arrêtée à plusieurs reprises dans le passé accusé de dévaliser les objets managers chez les citoyens de son voisinage. Selon une source policière, Ngendahayo a été pris en flagrant délit par des Imbonerakure en train de voler dans les champs de bananeraie situés sur la colline de Rugajo, commune Mugina de la province de Cibitoke. Selon les témoins sur place, des Imbonerakure ont asséné plusieurs coups de bâton à la victime avant de lui couper la tête à l'aide de la machette. Sur ordre de Julienne Ndayihaya, administrateur de la commune Mugina, des Imbonerakure ont passé immédiatement à l'inhumation de la victime non loin de l'endroit où il a été tué sans la présence de ses proches.

- ***Deux personnes tuées en commune Gatara, province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2024 indique qu'en date du 5 mars 2024, le matin, sur la colline et zone Mbirizi, commune Gatara, province Kayanza, deux hommes présumés voleurs ont été tués. Selon des sources sur place, Salvator Yambwa, âgé de 25 ans, de la composante social Twa et Pascal Niyonkuru, âgé de 28 ans, ont volé 150 kg des graines de maïs chez Spéciose Manirambona, dans la nuit du 4 mars 2024. Spéciose a alerté Jean Marie Niyonzima, chef de colline Mbirizi en collaboration avec des jeunes Imbonerakure dont Eric alias vétérinaire, Evariste alias Musenyeri et Pascal alias Lisuba et ont mené une fouille perquisition la nuit du 5 mars 2024, vers 2 heures du matin, chez un commerçant prénommé Elysée qui a avoué avoir acheté des graines de maïs de ces voleurs. Selon les mêmes sources, vers 4 heures du matin, ces Imbonerakure, sur ordre de Jean Marie, chef collinaire ont attaqué le domicile des présumés voleurs et ceux-ci ont pris le large avant d'être attrapés à la rivière Kinyangoma. Le corps sans vie de Yambwa a été vu par les passants le matin du 5 mars 2024, vers 9 heures du matin au bord de la rivière Kinyangona et celui de Pascal reste introuvable. Le procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira a ordonné l'enterrement immédiat dans l'une des propriétés foncières de la famille de Yambwa.

- *Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza*

En date du 11 mai 2024, le matin, sur la colline Busokoza, commune Butaganzwa, province Kayanza, un corps sans vie d'Epipode Yamuremye, âgé de 35 ans, membre du parti CNL tenant un bistrot à la colline Busokoza a été retrouvé tout près de son domicile.

Selon le chef collinaire, Medick Nsengiyumva, l'avant-midi du 10 mai 2024, la victime était au chef-lieu de la commune pour se faire enregistrer avec sa fiancée à l'état civil.

Dans cette après-midi même, la victime a partagé un verre de bière avec ses amis. Certains des Imbonerakure dont Léonard Ndayambona, Mamberesi, Claude, Onias Ntunzwenayo et Ezéchiél sont venus prendre de la bière à ce bistrot de Yamuremye.

À l'heure de la fermeture du bistrot, ces Imbonerakure ont insisté d'accompagner Epipode chez lui à la maison. Arrivés à la sous-colline Kirwati, ces Imbonerakure l'ont tué à coups de matraque au niveau de la tête et ont conduit son corps sans vie près de son domicile à la colline Busokoza. Le corps du défunt a été vu le matin par les passants qui ont informé le chef collinaire Medick Nsengiyumva et celui-ci en a informé les autorités administratives.

Ces Imbonerakure ont été conduits au cachot communal Butaganzwa et le corps sans vie de Yamuremye a été enterré le lendemain matin par sa famille à la colline Busokoza.

5.2.4 Cas des personnes tuées par des personnes non identifiées

Le phénomène des corps découverts ici et là dans la nature sans que la justice ne mette la main sur les auteurs est très récurrent au Burundi et la Ligue Iteka en a fait mention dans ses différents rapports publiés antérieurement. Des fois, les victimes sont tuées et leurs corps sont jetés dans les localités où elles ne sont pas reconnues.

Les corps sont souvent enterrés à la va vite par l'administration et les Imbonerakure en violation de l'article 109 du code de procédure pénale qui dispose que « En cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations.

L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai.

Le Procureur de la République se rend sur place, s'il le juge nécessaire et se fait assister de tout médecin, expert ou technicien capable d'apprécier la nature, la cause et les circonstances du décès. Toutefois, il peut déléguer aux mêmes fins un Officier de Police Judiciaire de son choix.

Lorsque les circonstances de la mort sont restées inconnues, que l'infraction soit ou non constituée, le Procureur de la République doit procéder à l'ouverture d'une instruction pour rechercher les causes de la mort. »

- *Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke*

En date du 8 janvier 2024, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, Pamphile Hakizimana, administrateur communal de Buganda a donné l'ordre aux populations de cette localité d'enterrer immédiatement ce corps sur le même lieu.

- ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Gatara, province Kayanza***

En date du 12 janvier 2024, vers 15 heures, sur la colline Nyarurambi, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, cet homme avait été attrapé en train de voler une chèvre chez Damienne Mpawenimana, sur la sous-colline Nyamirama, colline Murago, de la même commune. Selon Louis Ndayihimbaze, commissaire communal de police à Gatara, la victime a été frappée par des gens non identifiés et est mort à des coups et blessures reçus. Selon les mêmes sources, dans l'après-midi du 12 janvier 2024, Damienne Mpawenimana, propriétaire de la chèvre, Constantin Ciza, Jean Paul Nsengiyumva et Elvis Duhimbazimana, tous voisins de Damienne sont arrêtés et incarcérés au cachot du poste de police de la commune Gatara pour des raisons d'enquêtes. Le corps du défunt a été conduit à la morgue de l'hôpital Kayanza en attendant que l'on connaisse la famille du défunt.

- ***Un corps sans vie d'un membre du CNDD-FDD retrouvé en commune et province Bururi***

En date du 19 janvier 2024, sur la colline Nyarugera, commune et province Bururi, un corps sans vie de Moise Nibasumba, membre du parti CNDD-FDD, chef de cette colline a été retrouvé sous les décombres de sa petite maisonnette inhabitée depuis un certain temps par les habitants de cette colline. Selon des sources sur place, la famille de la victime a indiqué que la victime était introuvable depuis le 17 janvier 2024. Selon les mêmes sources, la victime a été tuée par des gens non identifiés dans un autre endroit et ont jeté son corps dans sa maisonnette pour fausser les pistes d'enquêtes. Le corps sans vie de la victime a été évacuée par les membres de sa famille vers la morgue de l'hôpital de Bururi.

- ***Trois corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

En date du 25 janvier 2024, le matin, sur la colline Ruhembe, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, trois corps sans vie des hommes non identifiés en état de décomposition portant des tenues de la police burundaise ont été retrouvés par les gardes forestiers de la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ces trois corps étaient ligotés et attachés séparément sur un arbre et avaient des signes montrant qu'ils ont reçus des coups des objets dans le visage. Les gardes forestiers ont vite alerté les militaires qui assurent la sécurité de la frontière dans cette réserve naturelle de la Kibira mais ces militaires n'ont pas voulu entendre l'appel lancé à leur égard. Selon les mêmes sources, ils ont ensuite alerté Christian Nkurikiye, administrateur de Bukinanyana qui a intervenu et a ordonné immédiatement aux jeunes Imbonerakure d'inhumer ces cadavres au même lieu sans mener aucune enquête.

- ***Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke***

En date du 12 février 2024, sur 3ème transversale, colline Gasenyi centre, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie de Justin Bucumi, cultivateur a été retrouvé. Selon des sources sur place, le cadavre présentait des blessures de coups de gourdins au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, le cadavre a été évacué à la morgue de l'hôpital Cibitoke par le véhicule de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana.

- ***Un corps sans vie retrouvé en commune Bukemba, province Rutana***

En date du 1er mars 2024, vers 11 heures, sur la colline Bugiga, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié a été repêché dans les eaux de la rivière Musasa, à quelques mètres des plantations rizicoles. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête et au niveau des parties intimes et était vêtu de la chemise rouge avec de longue manche mais déshabillé au niveau de la partie inférieure et les testicules étaient gonflés. Le corps était en état de décomposition avancé et a été repêché par des volontaires de la croix rouge de Rutana. Le cadavre a été enterré le même jour par la population au bord de cette même rivière de Musasa, sur ordre de Françoise Twagirayezu, administratrice communale de Bukemba.

- ***Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie***

En date du 8 mars 2024, vers 10 heures, au quartier Nyabugete, zone Ruziba, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé tout près du cimetière de Ruziba sur la RN3 par des piétons et des conducteurs de taxis vélos. Selon Ferdinand Nyabugete, chef de ce quartier, le corps de la victime présentait des avec des signes d'étranglement. Selon ce même administratif, ce corps avait été jeté dans un fossé dont on avait récemment déterré un cadavre car on est en train de déplacer tous les corps qui étaient enterrés à 9 mètres de la RN3 pour sa réhabilitation. Vers 15 heures, la Croix Rouge a enterré ce corps au même cimetière sur ordre du chef du quartier Nyabugete.

- ***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi***

En date du 20 mars 2024, vers 8 heures, sur la sous-colline Kibasi, colline Burarana, commune et province Bururi, un corps sans vie d'Elvis Nshimirimana, âgé de 28 ans, célibataire, cultivateur, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde à une hauteur de 20 mètres. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile vers 20 heures la veille et le matin, son corps a été retrouvé sur cet arbre. Abel Ndayishimiye, OPJ du commissariat communal de Bururi a fait un constat et a indiqué que la victime s'est suicidée, ce que sa famille a rejeté mais cette dernière affirme que la victime n'avait de conflits avec personne.

- ***Une fille tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

En date du 18 mars 2024, vers le matin, à moins de 500 mètres de l'hôtel du 1er Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca, sur la colline Nyamyeha, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie d'Emelyne Nishimwe, âgée de 17 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Emelyne a été décapitée à l'aide d'une machette par Jules Nkundimana, son fiancé en complicité avec Théophile Nimpaye, tous Imbonerakure dans la nuit du 17 mars 2024. Selon Christian Nkurikiye, administrateur de Bukinanyana, la victime a été tuée après avoir été violée.

Selon les mêmes sources, cet administrateur a donné l'ordre d'enterrer ce cadavre sans tête sur les mêmes lieux car on a cherché par tout pour essayer de trouver la tête de cette jeune fille mais sans succès. Selon ce même administratif, Jules Ndikumana, Théophile Nimpaye, Jonas Iradukunda, Bosco Nduwimana et Théogène, tous Imbonerakure ont été arrêtés et incarcérés au cachot du poste de police de Bukinanyana pour des raisons d'enquête.

- ***Deux corps sans vie des femmes et d'un homme retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

En date du 24 mars 2024, vers le matin, sur les collines Kiruhura, zone Ndora et Bumba, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, deux corps sans vie non identifiés d'une femme et d'un homme ont été retrouvés. Selon Christian Nkurikiye, administrateur de la commune Bukinanyana, le corps sans vie d'une femme avait des blessures sur tout le corps et a été vu à la rizière de la Kibira et le corps décapité d'un homme a été retrouvé tout près de la rivière Rwegura. Selon ce même administratif, ces victimes ont été tuées ailleurs et jetées à ces endroits pour fausser les enquêtes. Les corps des victimes ont été enterrés sur ces mêmes lieux de découverte par des Imbonerakure sur ordre de cet administrateur, Christian Nkurikiye.

- ***Deux corps sans vie retrouvés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 11 avril 2024, sur les rives de la rivière Ntakangwa, tout proche du petit marché de Mutanga sud, en face du quartier Mugoboka, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et portaient des plaies aux visages et sur les têtes.

L'administrateur de la commune Mukaza, Florent Nkezabahizi a fait le constat sur les lieux et ces cadavres ont été laissés sur les lieux mais gardés par des jeunes Imbonerakure et des policiers pour interdire l'accès au public d'approcher le lieu. L'administrateur de la commune Mukaza a précisé que ces corps ne se trouvent pas dans sa circonscription et a demandé au chef de zone Gihosha de prendre ses responsabilités. Ces corps ont passé la nuit à cet endroit et ont été enterrés en date du 12 avril 2024, vers 11 heures au cimetière de Mpanda, sur l'ordre du chef de zone Gihosha, Floribert Sibomana sans mener des enquêtes pour trouver l'identité de ces hommes et leurs origines.

- ***Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke***

En date du 7 mai 2024, le matin, sur la 5ème transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie du nommé Niyonzima, âgé de 21 ans, conducteur de taxi vélo a été retrouvé par les cultivateurs. Ces cultivateurs ont vite alerté l'administration et les forces de sécurité. Selon chef de colline Kaburantwa, Fidèle Ntikarahera, le défunt faisait le transport comme d'habitude des marchandises à bord de son vélo. Fidèle Ntikarahera ajoute que la victime a été tuée l'aide du couteau qui a servi à le décapiter à mi-chemin par des gens non identifiés. La police a entamé des enquêtes et a déjà arrêté une personne pour des raisons d'enquêtes.

- ***Trente-deux corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2024 indique que depuis le 12 avril 2024 jusqu'au 15 mai 2024, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur les collines Ruhembe et Kiruhura, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 32 corps sans vie en tenues militaires de la FARDC ont été retrouvés par des gardes-forestiers. Selon des témoins qui ont participé à l'enterrement de ces corps, 7 cadavres ont été retrouvés en date du 12 avril 2024, 4 cadavres en date du 15 avril 2024, 5 cadavres en date du 18 avril 2024, 3 cadavres en date du 24 avril 2024, sur la colline Ruhembe, 2 cadavres en date du 4 mai 2024, 4 cadavres en date du 10 mai 2024, 6 cadavres en date du 14 mai 2024 et 1 cadavre en date du 15 mai 2024, sur la colline Kiruhura. Ces cadavres étaient tous des hommes et présentaient des signes des blessures sur les têtes et sur les côtes montrant qu'ils ont été fusillés. Tous ces corps ont été enterrés sur les mêmes lieux de découvertes par la population de cette localité accompagnée par des Imbonerakure sur l'ordre de Christian Nkurikiye, administrateur communal de Bukinanyana. Les habitants proches de cette réserve naturelle de la Kibira ont une peur panique et demandent une lumière de ces crimes de personnes retrouvées.

- ***Cinq corps sans vie dont deux femmes retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke***

Les informations parvenues à la Ligue Iteka en date du 15 juillet 2024 font état de 5 corps sans vie en décomposition retrouvés en commune Buganda, province de Cibitoke pendant une période ne dépassant pas une semaine.

En date du 16 juillet 2024, un corps sans vie en pleine décomposition et ligoté d'un homme a été retrouvé sur la colline Ruhagarika à quelques 800 mètres du littoral de la Rusizi faisant frontière avec la RDC et à la même date, deux corps sans vie des hommes ont été retrouvés à la 7ème transversale de la même zone et même commune.

En date du 12 juillet 2024, deux corps sans vie non identifiés en décomposition avaient été retrouvés et récupérés sur la 3ème transversale dans la zone Ndava de la même commune Cibitoke tout près de la rivière Kagunuzi. Tous ces corps sans vie ont été enterrés sans enquêtes par les jeunes Imbonerakure sur ordre de l'administrateur communal.

Dans la nuit du 11 juillet 2024, les habitants de la localité rapportent un véhicule aux vitres teintées qui circulait dans les entourages. L'administrateur de Buganda admet que des investigations sont en cours. Quant à ses enterrements hâtifs sans enquête, il avance le souci de protéger la population contre d'éventuelles maladies.

5.2.4 Cas d'enlèvements

Le phénomène d'enlèvement reste préoccupant et s'intensifie à l'approche des échéances électorales de 2025. Les victimes ciblées sont principalement des opposants du parti CNL. Les auteurs sont en majorité les agents du Service National de Renseignement (SNR), des policiers ainsi que des inconnus mais opérant au grand jour avec des véhicules dont les numéros d'immatriculation sont identifiés par le public. Cela suppose qu'ils bénéficient de la complicité des services de l'ordre et de la sécurité comme ils restent impunis. Il y a lieu alors de s'interroger si ce phénomène d'enlèvement n'a pas de lien avec les corps découverts dans la nature et enterrés immédiatement par l'administration sans enquête en violation de la loi. Les cas suivants illustrent ce phénomène :

- *Un représentant provincial du parti CNL enlevé en commune et province Muramvya*

En date du 03 janvier 2024, vers 11 heures, devant les bureaux du tribunal de grande instance de Muramvya, commune et province Muramvya, Longin Nindagiye, vice-président du parti CNL en province Muramvya et coordinateur provincial de l'antenne de la fonction publique à Muramvya a été arrêté par Colonel de police Pontien Bigiruwuhiriwe, responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, Longin a été menotté par deux policiers qui l'ont embarqué immédiatement à bord d'un véhicule qui s'est dirigé au bureau du SNR. Après quelques minutes, le véhicule a pris la route Muramvya-Bujumbura. Selon les mêmes sources, sa famille et ses amis l'ont cherché partout mais en vain.

- *Une fille enlevée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie*

En date du 8 janvier 2024, vers 20 heures, au quartier Gasenyi, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Corinne Nizigama, âgée de 28 ans, a été enlevée par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Corinne venait du centre-ville de Bujumbura et elle rentrait à Gasenyi et à sa descente d'un bus de transport en commun à Gasenyi, elle a été embarquée manu militari dans un véhicule TI d'immatriculation B 058145 A de vitres teintés. Selon les mêmes sources, sa famille n'est pas au courant où elle a été conduite.

- *Un membre du parti CNL enlevé en commune Gihanga, province Bubanza*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2024 indique qu'en date du 28 janvier 2024, vers 22 heures, au bar appelé « Kumukaratusi » situé sur la colline Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Georges Nimbona, commerçant et responsable de la jeunesse du parti CNL à Buringa, a été enlevé par six agents du SNR portant des cagoules et armés de fusils de type pistolet. Selon des sources sur place, ses

amis et d'autres qui étaient au bar ont contesté cet enlèvement mais en vain. Selon les mêmes sources, Georges a été embarqué dans un véhicule de marque pick-up à vitres teintés vers une destination inconnue. La famille et ses amis l'ont cherché dans les cachots de Bubanza mais en vain.

- ***Une personne enlevée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 1^{er} Février 2024, Alain Trésor Niyukuri, âgé de 29 ans et père d'un enfant, habitant au quartier Carama3, zone Kinama, commune de Ntakangwa, mairie de Bujumbura est sans trace depuis qu'il est allé au travail. Selon des sources sur place, la victime a quitté son domicile vers 7 heures du matin et n'est pas revenu alors qu'il s'était rendu en ville au lieu de son travail de commerce. Selon les mêmes sources, il a échangé avec son épouse au téléphone entre 19 heures et 20 heures et après cet échange son téléphone sonnait sans que personne ne réponde avant qu'il ne soit éteint définitivement. En date du 2 Février, les membres de la famille ont cherché dans tous les cachots de la municipalité de Bujumbura mais sans succès.

- ***Un membre du parti CNL enlevé en commune Buganda, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 13 février 2024, vers 16 heures, sur la colline Ruhagarika, au chef-lieu de la commune Buganda, province Cibitoke, Jacques Manirakiza, membre du parti CNL a été enlevé par Rénovat Ntungicimpaye, responsable du SNR en province Cibitoke, accompagnés par des Imbonerakure de Buganda dont Eric Nduwayo et Pascal Niyonkuru. Selon des sources sur place, la victime était dans un salon de coiffure au chef-lieu de cette commune. Selon des sources sur place, Jacques a été conduit par ce responsable dans un endroit inconnu.

- ***Un membre du parti CNL enlevé en commune Gihanga, province Bubanza***

En date du 21 février 2024, vers 20 heures, sur la colline Kagwema, commune Gihanga, province Bubanza, David Bamporiki, membre du parti CNL a été enlevé par des Imbonerakure dirigé par Olivier Nahimana, responsable des Imbonerakure en commune Gihanga. Selon des sources sur place, David était dans un bistrot où on vend la boisson locale Fangas et a vu deux policiers sortir d'un véhicule Toyota Hilux sans plaque d'immatriculation venus vers lui et lui ont arraché son téléphone portable. Olivier Nahimana, responsable des Imbonerakure en commune de Gihanga a menacé de tirer sur la population qui voulait secourir la victime. Olivier avec ces autres Imbonerakure ont dit à la victime que Philippe Masabarakiza, commissaire communal de Gihanga à besoin de lui. Selon les mêmes sources, la victime s'est défendue mais en vain. David Bamporiki a été embarqué dans un véhicule Hilux sans numéro d'immatriculation qui a pris la RN5, direction Bujumbura. Olivier Nahimana accusait la victime de coopérer avec des groupes

rebelles après avoir refusé d'intégrer le parti CNDD-FDD comme le lui avait suggéré. La victime reste introuvable par sa famille et ses amis depuis ce jour.

- ***Un membre du parti CNL enlevé en commune Mabayi, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 mars 2024 indique qu'en date du 26 février 2024, vers 9 heures, sur la colline Rugongo, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Gilbert Irakoze, âgé de 25 ans, membre du parti CNL, originaire de la colline Rutorero, zone Butahana orpailleur, a été arrêté par des agents du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces agents du SNR se trouvaient à bord du véhicule de Rénovât Ntungicimpaye, responsable provincial du SNR à Cibitoke. A bord de ce véhicule, se trouvait Mozaire Bazirutwabo alias Mazahari, chef de zone Mabayi et chef communal des anciens combattants dans la nouvelle commune de Mugina. Depuis l'arrestation de Gilbert, les voisins ainsi que des membres de sa famille l'ont cherché dans les cahots de la province Cibitoke mais en vain.

- ***Une femme membre du parti CNL enlevée en commune et province Muyinga***

En date du 13 mars 2024, sur la colline Mugano, commune et province Muyinga, Jacqueline Uwizeyimana alias Hafsa, représentante du parti CNL dans la nouvelle province de Buhumuza, originaire de Mukoni, zone et commune Muyinga a été enlevée par le responsable du SNR en province Muyinga, Félix Havyarimana et conduite au bureau du SNR à Muyinga.

Selon des sources sur place, Jacqueline a été ensuite embarquée dans le véhicule de marque Hillux plaque E 0535 A, du responsable du SNR à Muyinga vers une destination non encore connue par sa famille. Selon les mêmes sources, la victime venait de son travail à l'ECOFO Rubenga, zone Mugano commune Giteranyi où elle enseigne.

- ***Un médecin enlevé en commune Muha, Bujumbura Mairie***

En date du 20 mars 2024, vers 12 heures, sur l'avenue de l'université, commune Muha, Bujumbura Mairie, Dr Patrick Bitangumutwenzi, spécialiste pédiatre à l'hôpital maison médicale de Bwiza, a été arrêté par trois personnes en tenues policières et armés de fusils qui étaient à bord d'une camionnette de type Hilux avec numéro d'immatriculation D3980A de vitres teintées. Selon des sources sur place, Dr Patric était dans son taxi et a été bloqué par cette camionnette puis a été enlevé et conduit vers une destination inconnue.

- ***Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Gihanga, province Bubanza***

En date du 17 avril 2024, vers 21 heures, vers la direction de la RN 5: Bujumbura-Rugombo, commune Gihanga, province Bubanza, Guillaume Gahungu, natif et résidant de Gihanga, membre du parti CNDD-FDD, encadreur de l'ITAB Gihanga et membre du comité de la fédération provinciale de football à Bubanza, a été enlevé par des agents du SNR.

Selon sa famille, Guillaume a répondu à un appel téléphonique vers 21 heures et a été conduit par Nestor Munezero surnommé Mbike sur la moto de Nestor, président de l'équipe de football au village II et ancien responsable des Imbonerakure au village II, en commune Gihanga. Ils ont pris la direction de RN5. Selon les mêmes sources, Nestor Munezero est retourné avec sa moto mais depuis lors, Guillaume est resté introuvable.

Les voisins et les collègues ont vu pendant la journée, le véhicule du Pontien Bigiruwuhiriwe, responsable du SNR à Bubanza sillonnait tout près de la maison de Guillaume au chef-lieu de la commune Gihanga et ce véhicule même a été vu en train de poursuivre la moto qui déplaçait Guillaume. Les membres de la famille et les voisins ont alerté - l'administration communale de Gihanga, - la police de Gihanga et la justice main en vain.

- ***Une femme membre du parti CNL enlevée en commune et province Ngozi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2024 indique qu'en date du 10 mars 2024, vers 10 heures, Agnès Nibirantije, enseignante à l'ECOFO Ruhande, commune et province Kayanza et cheffe de la Ligue des femmes du parti CNL en province Kayanza a été arrêtée par la police à l'hôtel Oasis et conduite au cachot du commissariat provincial de police à Ngozi avec d'autres membres du parti CNL d'Agathon Rwasa.

Selon Benoît Barutwanayo, secrétaire du parti CNL en commune Kayanza et Ngaruko Ildephonse, secrétaire provincial de ce parti, vers 17 heures, Espérance Kayitesi, OPJ à Ngozi l'a retirée du cachot du commissariat de police à Ngozi et l'a conduite dans un lieu inconnu. Agnès Nibirantije reste introuvable par sa famille et ses amis.

- ***Un membre du parti CNL d'Agathon Rwasa enlevé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi***

En date du 20 mai 2024, vers 21 heures, à son domicile, sur la colline et commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Rémégie Gahungu, âgé de 34 ans, représentant communal du parti CNL d'Agathon Rwasa à Nyabitsinda, a été enlevé par des policiers. Selon des témoins oculaires, Rémégie Gahungu était à la maison en train de faire entrer des objets ménagers qui se trouvaient dehors. Des policiers avec d'autres personnes en tenue civile sont arrivés, puis l'ont menotté, l'ont frappé, ont fouillé sa maison mais n'ont rien trouvé et ont pris son téléphone et celui de sa femme. Ils l'ont conduit vers le Lycée communal Nyabitsinda non loin de chez lui, où ils avaient laissé leur véhicule double cabine

d'immatriculation C051AIT de couleur noire aux vitres teintées qui avait été utilisé au cours de l'enlèvement d'Ezéchiel Ndayisenga, vers 15 heures, la même date. La famille n'a pas été informée du lieu de destination de Rémégie Gahungu.

- ***Une personne enlevée en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie***

En date du 7 juin 2024, au quartier industriel, tout près du rond-point communément appelé Chanic, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Jean Marie Bizimungu, natif de la commune Gihanga, province de Bubanza, résidant à la 7^{ème} avenue, quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, a été enlevé par trois individus en tenues de la police burundaise. Selon les témoins oculaires, la victime a été embarqué à bord d'un véhicule de type Probox aux vitres teintées qui a pris une direction vers le centre-ville de Bujumbura. La famille, amis et proches de la victime ignorent le mobile de cet enlèvement et s'inquiètent pour sa sécurité. Son parrain de Mariage, Brice Irakoze, a été retrouvé cadavre récemment au quartier Carama, au bord de la route avec son véhicule garé tout près du corps.

5.2.5 Victimes des Violences Basées sur le Genre (VBG)

Les cas de violences basées sur le genre sont nombreux au Burundi. Les auteurs présumés sont généralement arrêtés et poursuivis en justice à la satisfaction des victimes et de leurs proches.

- ***Une fille violée en commune Bugabira, Province Kirundo***

En date du 3 janvier 2024, sur la colline Ruhehe, au centre communal Bugabira, province Kirundo, B., âgée de 12 ans, natif de la sous colline Nunga, colline et zone Kiyonza de la commune Bugabira a été violée par Erphase âgé de 35 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime avait quitté sa colline natale à la recherche du travail au centre communal Bugabira et a été hébergé chez Wimana, professionnelle de sexe. Selon les mêmes sources, cette dernière l'a livrée à l'un de ses clients, Erphase. La victime a crié au secours et Erphase a pris le large. Deux jours après, le présumé auteur a été arrêté par Ndemeye, procureur Kirundo en date du 15 janvier 2024 tandis que la victime a été conduit à l'hôpital de Kirundo pour bénéficier des soins médicaux et ne marchait que sur une chaise roulante. Les mêmes sources ajoutent qu'Erphase a reçu une liberté provisoire par le billet de Ndemeye procureur mais il a disparu.

- ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 04 janvier 2024, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'Eliane Kwizerimana, âgée de 30 ans, a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, le corps de la victime qui gisait dans le sang était nu et un sous-vêtement était à côté de la victime, ce qui amène à penser que la victime avait été violée avant d'être tuée. Selon les mêmes sources, deux personnes dont Djuma Niyonkuru, membre de la milice Imbonerakure ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

- ***Un corps sans vie d'une femme membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke***

En date du 26 janvier 2024, vers 10 heures, sur la sous-colline Bihaha, colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie de Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans, cultivatrice et membre du parti CNDD-FDD a été retrouvé à l'intérieur de sa maison, décapitée après avoir été violée. Selon des sources sur place, le corps de Jacqueline baignait dans un bain de sang à l'intérieur de sa maison sans habits et avait des signes de viol. Selon les mêmes sources, dans cette localité des Imbonerakure y patrouillent jour et nuit. Les habitants et la famille de la victime demandent des enquêtes pour appréhender les criminels et les traduire devant la justice. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital Cibitoke par Pamphile Hakizimana, administrateur de Buganda.

- ***Une fillette violée en commune Kibago, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2024 indique qu'en date du 27 janvier 2024 sur la colline Bukeye, commune Kibago, province Makamba, Chris Love Gakiza, âgée de 6 ans a été violée par Nimpaye Pacifique, policier du commissariat kibago. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a appelé puis l'a violé dans une maison non habitée sur cette colline. La victime a été conduite au centre de santé de Bukeye et le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat à kibago.

- ***Une fillette violée en commune et province Muramvya***

En date du 8 février 2024, vers 15heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, C.N.N. âgée de 8 ans, écolière en 2ème année à l'ECOFO Mpehe a été violée par Mélance Manirambona, aide maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 20 ans, célibataire et habitant la même colline. Selon des sources sur place, la victime venait de remettre un cahier qu'elle avait emprunté chez sa camarade de classe et a été appelée en cours de chemin par Mélance et ce dernier l'a amenée dans une maison en construction et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui venait de se passer. Cette dernière l'a dépêchée à l'hôpital de Bugarama pour la prévenir des IST. Les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. L'auteur a été arrêté le lendemain par adjudant-chef Claver Nimbona, chef de poste de police de Bugarama et conduit au cachot du poste de police puis transféré ensuite au cachot du commissariat communal de Muramvya en date du 9 février 2024.

- ***Une fille violée en commune Giharo, province Rutana***

En date du 5 février 2024, dans une brousse, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, I.A., âgée de 14 ans, élève de la 8ème A du lycée Communal Saint Joseph, a été violée par Ernest Niyonizeye, représentant des Jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. Selon des sources sur place, cette fillette est enceinte et le présumé auteur n'a pas été arrêté car il a été soutenu par Alexis Baraguma, responsable zonal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, le présumé auteur et Alexis Baraguma ont voulu cacher la situation en réunissant la famille de la victime et leur expliquant de laisser le présumé auteur en paix. Selon les mêmes sources, Joseph Ndbirorere, père de la victime, convaincu par son fils Bernard Ndayizeye, a accordé le pardon moyennant paiement d'une somme d'1000 000 fbu. Après des enquêtes menées, le présumé auteur et le père de la victime ont été convoqués par la police en date du 9 février 2024. Ernest Niyonizeye a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police à Giharo.

- ***Une fille violée sur la colline Renga commune Kiganda, province Muramvya***

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 février 2024, indique qu'en date du 21 février 2024, sur la colline Renga, commune Kiganda, province Muramvya, M.N, âgée de 15 ans, a été violée par Deus Habonimana, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, tradipraticien et chef de la sous-colline Rwankanyambo, commune Kiganda.

En date du 21 février 2024, les parents de la fille l'ont envoyée chercher des médicaments traditionnels chez Deus. A son retour, elle est arrivée à la maison vers 18 heures en pleurant, disant qu'elle a été violée. Le lendemain matin, elle a été amenée à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé le viol. Sur ordre du Procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bizindavyi, qui a été appelé par le père de la victime, le présumé auteur a été arrêté le 23 février 2024 et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya.

- ***Une fille tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

En date du 18 mars 2024, vers le matin, à moins de 500 mètres de l'hôtel du 1er premier Ministre, Gervais Ndirakobuca, sur la colline Nyamyeha, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie d'Emelyne Nishimwe, âgée de 17 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Emelyne a été décapité à l'aide d'une machette par Jules Nkundimana, son fiancé en complicité avec Théophile Nimpaye, tous Imbonerakure dans la nuit du 17 mars 2024. Selon Christian Nkurikiye, administrateur de Bukinanyana, la victime a été tuée après avoir été violée et il a donné l'ordre d'enterrer ce cadavre sans tête sur le même lieu car on a cherché par tout pour voir qu'on peut trouver la tête de cette jeune fille mais sans succès. Selon ce même administratif, Jules Ndikumana, Théophile Nimpaye, Jonas Iradukunda, Bosco Nduwimana et Théogène, tous Imbonerakure ont été arrêtés et incarcérés au cachot du poste de police de Bukinanyana pour des raisons d'enquête.

- ***Une fillette violée en commune et province Muramvya.***

En date du 10 juin 2024, vers 14 heures, sur la colline Gakenke, commune et province Muramvya, M.I, âgé de 11 ans, a été violée par Thierry Itangiteka, âgé de 26 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon la victime, elle allait chercher des herbes pour les lapins, quand Thierry l'a interpellée et amenée chez lui et l'a violée car il habite seul dans cette maison. La victime a raconté à son père ce qui lui est arrivée et ce dernier a alerté l'OPJ, Fabien Nimpagaritse par téléphone. L'OPJ n'a pas tardé à arriver sur les lieux et la victime a été dépêchée à l'hôpital de Muramvya où les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a été arrêté et mis au cachot de police à Muramvya.

- ***Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza***

En date du 29 mai 2024, vers 17 heures, sur la colline Nkonge, commune Muruta, province Kayanza, K.I, âgé de 12 ans, élève en 6ème année, a été violé par Jean Pierre Manirakiza, âgé de 28 ans, fabricant des briques dans le marais de Nkonge. Selon la victime, elle venait de l'école et au cours de route, elle a rencontré Jean Pierre qui l'a prise par force et l'a introduite dans un buisson se trouvant près de la route à cette colline puis l'a violée. Selon la même victime, arrivée à la maison, K.I, a raconté à sa mère N.P ce qui venait de lui arriver et la victime a été conduite au centre de santé Remera en commune Muruta pour subir des soins médicaux. L'auteur du viol a été arrêté le même jour et conduit au cachot du poste de police de la commune Muruta. Il a été transféré au cachot du commissariat provincial de police le lendemain.

- ***Une fille violée en commune Giharo, province Rutana***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2024 indique qu'en date du 4 juillet 2024, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, vers 20 heures, Fabrice Burakeye, Abbé de la paroisse Giharo, diocèse Rutana, a violé L.N, âgée de 17 ans, travailleuse domestique chez Alexis Nduwayo, enseignant au Lycée Communal Saint Joseph de la colline Giharo.

Selon des témoins oculaires, vers 20 heures en rentrant à la maison, Alexis et sa femme ont trouvé leur maison fermée, chose inhabituelle alors qu'il était encore tôt, ils ont toqué. La domestique (victime) a entendu que ses chefs du ménage arrivent et elle a ouvert doucement sa chambre et a fait sortir l'Abbé Fabrice par la porte de derrière.

Alexis a demandé à la victime pourquoi elle avait fermé la porte très tôt et les voisins sont venus voir ce qui se passait dans la maison d'Alexis, et ils ont constaté que la victime avait été violée.

Sur manœuvre de l'abbé tentant d'étouffer l'affaire, Alexis Baragomwa, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Giharo est arrivé sur le lieu, et il a appelé la police de la zone Giharo en vue d'arrêter ce professeur Alexis Nduwayo pour des enquêtes approfondies. Vers 21 heures, le professeur a été acheminé au cachot de la commune Giharo précisément à Rubaho. Un peu en arrière, cherchant à se protéger, l'abbé a appelé dans la même nuit, Ernest, représentant des jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. En commun - accord avec Ernest et Alexis Baragomwa, l'abbé a été caché.

Des informations en rapport avec ce viol se sont propagées dans toute la zone, à la commune et jusqu'au niveau du diocèse Rutana. Sous l'ordre de l'archidiocèse Gitega, Bonaventure, l'abbé Fabrice a été arrêté au matin du 5 juillet 2024 et a été conduit au cachot du commissariat de la province Rutana pour des enquêtes.

VI. EN CONCLUSION

Le processus électoral de 2025 et 2027 au Burundi se déroule dans un contexte de violations continues des droits humains sans que les institutions habilitées comme les services de l'ordre et la Justice ne mettent fin à l'impunité des auteurs.

Ces violations sont commises alors que le pays est doté de la constitution, promulguée le 07 juin 2018, qui dispose en son article 19 que « *les droits et devoirs proclamés et garantis par les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme régulièrement ratifiés font partie intégrante de la constitution* »

Parmi ces textes internationaux ratifiés figurent, le Pacte International aux droits civils et politiques par le Décret-loi du 14 mars 1990, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants par le Décret-loi du 31 décembre 1992, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples par le Décret-loi du 28 juillet 1989 ; La Convention relative aux droits de l'enfant par le Décret-loi du 16 Août 1990 etc.

Ces instruments sont dotés de mécanismes de suivis au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et à la Commission Africaine des droits de l'homme et des Peuples qui constituent des atouts importants pour interpeller les autorités burundaises sur les violations continues des droits humains comme le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans la nature et aussitôt enterrés par les autorités administratives sans enquête judiciaire en violation de la loi. A cela s'ajoutent les abus et exactions perpétrés par des agents étatiques et leurs complices Imbonerakure aux victimes jusqu'à porter atteinte à leur droit à la vie.

C'est pour toutes ces raisons que la Ligue Iteka, qui a dans sa mission la promotion et la protection des droits humains au Burundi se met à la disposition de ces mécanismes en mettant à leur disposition des informations dont elle dispose afin de suivre de près la situation au Burundi qui risque de se détériorer avec la fièvre électorale qui commence à se manifester par le verrouillage de l'espace démocratique et l'intolérance politique à l'approche des élections législatives de 2025.